

# Augustine, une Morbihannaise parmi les Justes

Pendant l'Occupation, elle avait caché des juifs. Un représentant de Yad Vashem décerne aujourd'hui la médaille des Justes parmi les nations à la famille de Buléon.



Augustine Le May en 1944. Cette photo sera apposée sur le mur d'honneur dans le jardin des Justes parmi les nations au mémorial de Yad Vashem, à Jérusalem. Son nom y sera aussi gravé.

Entre 1942 et 1944, Augustine Le May, a caché, au péril de sa vie, des membres d'une famille juive dans une petite maison de Buléon (Morbihan): Maurice Langer, son père et sa grand-mère. Elle reçoit aujourd'hui, à titre posthume, la médaille des Justes parmi les nations. Pour les deux fils aînés d'Augustine Le May, Abel et Gérard, nés en 1938, les souvenirs sont vagues. Mais l'arrivée des Allemands chez eux, le 2 mai 1944, après une dénonciation, reste gravée dans leur mémoire.

## Pistolet sur la tempe

« Un Allemand avait porté un pistolet sur la tempe de notre mère. Ils s'en iront, en trainant avec eux Maurice Langer et sa grand-mère dans un camion. »

Alerté de l'arrivée des Allemands par une voisine, le père de Maurice parviendra à s'enfuir. Mais « soixante-cinq membres de ma famille ont été déportés. Bon nombre ne sont jamais revenus », raconte Maurice Langer au téléphone. Le vieil homme mesure encore sa chance.

Durant ce séjour à Buléon, Maurice Langer travaille à la ferme de la famille Le May. Son père fabrique des gants, des chaussons, la grand-mère fait du crochet. Le père, qui s'est sauvé, restera protégé par la famille buléonnaise dans une commune voisine, puis à l'hôpital de Josselin où il a été admis par un médecin que connaît Mme Le May. Il rejoindra ensuite le maquis. Après son arrestation, Maurice Langer est détenu dans différentes prisons bretonnes jusqu'au 10 septembre



Maurice Langer aura 80 ans le 7 décembre. Enfant Juif, il a été hébergé avec sa grand-mère et son père, entre 1942 et 1944, par Augustine, dans une maison de Buléon.

1944. Puis transféré vers une destination inconnue. Sa grand-mère ne reviendra jamais.

## « Seulement un geste charitable »

À Belfort, le jeune homme qui n'a pas encore 17 ans parvient à s'évader d'un train. Il rejoint les Forces françaises de l'intérieur, puis la 5<sup>e</sup> division blindée *Rhin-Danube* du général de Lattre-de-Tassigny jusqu'à la Victoire. Démobilisé le 7 janvier 1946, Maurice Langer part avec une prime de 1 000 F. À Paris, il retrouve son père de retour du maquis breton, ses deux frères cadets cachés dans la Sarthe et en Auvergne, et sa mère, arrêtée à Paris le 16 juillet 1942, qui a survécu de sa déportation à Auschwitz.

Avec son père, Maurice Langer

relance l'entreprise familiale de fabrication de protection pour l'industrie automobile. Il en deviendra plus tard le PDG à la tête de 150 employés. Maurice Langer a eu trois enfants. Naîtront ensuite treize petits-enfants et huit arrière-petits-enfants. Il aura bientôt 80 ans et sera présent pour la remise de cette médaille des Justes aux enfants de sa protectrice, décédée en 2001, qu'il n'a pas revus depuis de nombreuses années.

« Notre mère parlait souvent de cette période. Elle n'a jamais estimé qu'elle avait fait un geste héroïque, mais seulement une action charitable, disent simplement les fils d'Augustine Le May. Comme elle, nous n'avons jamais demandé de reconnaissance, mais cette distinction honore sa mémoire. »

Ouest-France Nov. 2007  
Bretagne du 29.11.2007.